Budget 2014

Le choix de l'austérité

15 milliards d'euros de dépenses publiques de moins, 9 milliards d'économies sur les dépenses de l'Etat et des collectivités et 6 milliards sur les dépenses sociales : voilà le résumé du budget 2014 tel que présenté par les ministres chargés de l'économie et du budget.

Il s'agit d'un budget d'austérité.

Les dépenses de l'État, hors charge de la dette, vont diminuer de 1,5 milliard d'euros. 13 000 postes de fonctionnaires seront supprimés, y compris au ministère de l'Economie et des Finances et cela alors même que la lutte contre la fraude fiscale nécessite d'augmenter les moyens des services fiscaux.

3 milliards d'euros seront économisés sur les dépenses d'assurance maladie et 3 autres sur les retraites, retraites complémentaires, politique familiale et assurance-chômage.

Le budget 2014 prévoit de nouveaux cadeaux au patronat et aux actionnaires au nom de l'amélioration de la compétitivité :

- Le crédit d'impôt compétitivité emploi qui coûtera 20 milliards d'euros aux contribuables. Les patrons ne peuvent qu'y voir un motif de satisfaction. Les ministres inscrivent ainsi le budget dans la logique patronale.
- Le crédit impôt recherche n'est pas remis en cause malgré les critiques justifiées dont il fait l'objet par la Cour des comptes.
- C'est également le cas de l'allègement de l'imposition des plus-values de cession des valeurs mobilières qui ne profite qu'aux spéculateurs et actionnaires.

En revanche, les ménages et particulièrement les foyers à revenu modeste seront encore mis à contribution, notamment par la hausse de la TVA.

L'austérité n'est pas la solution. Elle est le problème. D'autres voies et d'autres choix sont indispensables.

Pour la CGT Il faut : dynamiser l'emploi, l'activité économique, réduire la pauvreté et les inégalités sociales qui ont augmenté avec la crise en mettant en place une réforme profonde de la fiscalité avec l'objectif de valoriser le travail et la production des richesses, réduire l'injustice et mettre à contribution les hauts revenus et les détenteurs de capitaux. Cela passe par la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux ; ce qui pose également la question des moyens des services fiscaux.

Montreuil, le 26 septembre 2013